

**Commission pour le patrimoine culturel (« COPAC »)**

\*\*\*

**Vu la loi du 25 février 2022 relative au patrimoine culturel ;  
Vu le règlement grand-ducal du 9 mars 2022 déterminant la composition, l'organisation et le fonctionnement de la Commission pour le patrimoine culturel ;**

Attendu que l'ancienne ferme sise 2, Om Pääsch à Binsfeld se caractérise comme suit :

La petite ferme sise 2 Om Pääsch est située dans la partie méridionale de la localité de Binsfeld. Il s'agit d'un petit ensemble, composé d'une maison d'habitation flanquée à sa gauche, dans le même alignement, par une annexe agricole (GEN/TYP). Sur le premier plan cadastral de 1830 il y avait déjà une construction à cet endroit mais elle était plus profonde. L'implantation actuelle de la maison d'habitation et de la partie accolée à sa gauche remonte à l'année 1896<sup>1</sup>. Cependant il est possible que des bases plus anciennes sont conservées dans la partie avant de l'immeuble. Entre 1896 et 1951 la partie à l'extrémité gauche a été ajoutée de même que la partie longeant la façade postérieure de l'annexe.<sup>2</sup>

La maison d'habitation s'élève sur deux niveaux et est surmontée par une toiture à deux pente avec une croupette à droite. La façade principale se divise en deux travées de fenêtres et une travée abritant la porte d'entrée. Les ouvertures sont rectangulaires, très simples, sans aucune décoration. Les baies de la façade postérieure sont identiques mais avec des feuillures. La maison a conservé ses structures bâties en pierre naturelle de la région (AUT/TLP). Le fumoir « Haascht » et une partie de la charpente sont également en place, de même que les divisons intérieures. La grande armoire à taque « Takeschaf » est conservée à son emplacement historique (AUT).

Les immeubles annexes présentent trois ouvertures simples et petites, une porte et deux baies, tout à fait caractéristiques pour ce genre de construction. Les parties plus jeunes présentent chacune un portail de garage.

Avec sa taille plutôt modeste et sa simple composition, l'ensemble est un témoin de l'architecture traditionnelle rurale de l'Oesling (TLP). Ainsi, les immeubles méritent d'être protégés pour leurs intérêts historique et architectural.

Critères remplis : authenticité (AUT), genre (GEN), typologie (TYP), typicité du lieu ou du paysage (TLP)

---

<sup>1</sup> Administration du Cadastre et de la Topographie, case-croquis n°1405, exercice de 1896.

<sup>2</sup> Administration du Cadastre et de la Topographie, images aériennes de 1951.

**La COPAC émet à l'unanimité un avis favorable pour un classement en tant que patrimoine culturel national de l'immeuble sis 2, Om Pääsch à Binsfeld (no cadastral 120/6654).**

Présent(e)s : Anicet Schmit, Beryl Bruck, Christina Mayer, Gaetano Castellana, Guy Thewes, Heike Pösche, Jean-Claude Welter, John Voncken, Laure Simon-Becker, Marc Schoellen, Mathias Fritsch, Michel Pauly.

Luxembourg, le 22 mars 2023